



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Grandvaux 28 - Cully
Parcelle :	345
Propriétaire :	Caisse intercommunale de pensions
Nature des travaux :	Abattage de deux arbres, avec compensation
Motifs :	Demande de la propriétaire

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit 6 au 26 juillet 2018.

La Municipalité

Cully, le 3 juillet 2018.